

# REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la  
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de  
Lunéville

Pôle d'Equilibre  
Territorial et Rural  
Pays du Lunevillois

## DELIBERATION

### COMITE DE POLE

L'an deux mille vingt-quatre, le cinq juin à vingt heures, les Membres du Comité de pôle se sont réunis sur la convocation de M. le Président, adressée le 29/05/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat Salle n°2- 1er étage - accès par le parking arrière - 11 avenue de la Libération - 54300 LUNEVILLE.

Nombre de membres dont le  
conseil doit être composé : .... **15**

Nombre de conseillers en  
exercice : ..... **40**

Date de convocation :  
**29 mai 2024**

**Présidence** : Philippe DANIEL, président.

#### **Etaient présents** :

Philippe ARNOULD, Jean-Claude BAZIN, Jocelyne CAREL, Philippe COLIN, Pierre-Jean COURBEY, Philippe DANIEL, Rose-Marie FALQUE, Dominique FOINANT, Jean-Paul FRANCOIS, Murielle GRIFFOUL, Maurice HERIAT, Linda KWIECIEN, Jacques LAMBLIN, Jacques LAVOIL, Olivier MARTET, Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Bernard MULLER, Laurie PERISSE, Gérard RITZ, Evelynne SASSETTI, Christophe SONREL, René WAGNER

**Mandat de procuration** : Fabrice BOYER à René WAGNER, Catherine PAILLARD à Geoffrey MERESSE-VOLLEAUX, Matthieu SIGIEL à Gérard RITZ

**Absents** : Christian GEX, Bruno MINUTIELLO, Rémi VUILLAUME, Dominique GEORGE, Thierry MERCIER

**Secrétaire de séance** : Madame Laurie PERISSE

Membres présents.....22  
Absents ayant donné mandat de procuration.....3  
Absents.....5  
Votants.....25

#### **Délibération 2024 038**

##### **LEADER**

##### **9 Délégation de signature à la présidence du GAL**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	3	25	0	0	0

Par délibération du 28 septembre 2022, le Comité de Pôle a approuvé la candidature du Pays du Lunévillois pour porter un nouveau Groupe d'Action Locale LEADER au cours de la programmation européenne 2023-2027, ainsi que le plan d'action proposé.

La Région Grand Est, par un courrier en date du 27 mars 2023, a notifié au Comité de Pôle la sélection du Pays du Lunévillois et l'attribution au territoire d'une enveloppe de 1 132 744 euros.

Par délibération n°2023-040 du 07 juin 2023, le comité de pôle a validé la désignation du PETR comme structure porteuse et a instauré la mise en place du GAL qui aura en charge la gestion du programme LEADER 2023-2027.

Le GAL du PETR est constitué d'un comité de programmation composé de membres privés (société civile) et de membres publics (élus). Ce comité dispose d'une présidente, madame Murielle GRIFFOUL et d'une vice-présidente, madame Marie-Line HERLET dont l'élection a eu lieu lors du comité de programmation d'installation le 27 mai 2024.

Le président du PETR propose de déléguer sa signature à la présidente du GAL du Lunévillois pour les actes strictement liés à la programmation et l'instruction des dossiers LEADER.

Sur présentation du Président et vu son rapport, le comité de pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de présidence assurée par une tierce personne
- **AUTORISE** le Président à donner délégation de signature à madame Murielle GRIFFOUL sur les actes de programmation et d'instruction des dossiers LEADER.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 7 juin 2024  
Philippe DANIEL,  
Président.

